

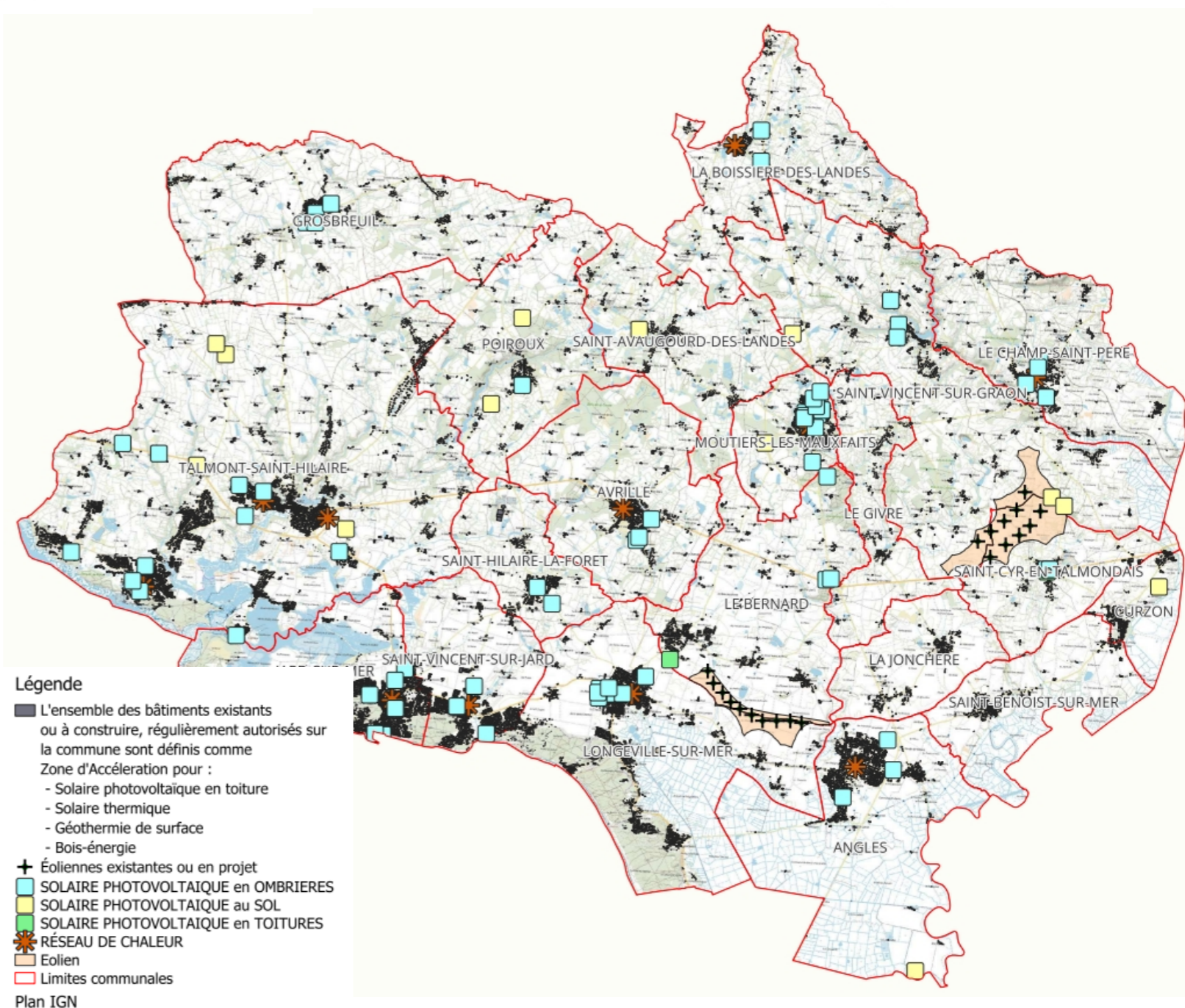
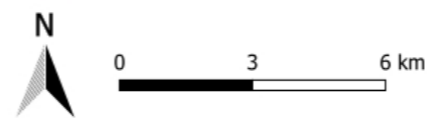
Le PCAET de Vendée Grand Littoral : un cadre favorable au développement des énergies renouvelables

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral définit la stratégie locale en matière de transition énergétique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique. Il constitue le cadre de référence pour accompagner le développement des énergies renouvelables sur le territoire.

Dans ce contexte, la collectivité s'est fixée pour objectif d'augmenter significativement la part des **énergies renouvelables dans la consommation énergétique du territoire**, afin d'atteindre **32 % d'énergie renouvelable à l'horizon 2030**, contre environ 18 % actuellement. Pour y parvenir, le PCAET encourage la mise en place de projets valorisant les ressources énergétiques locales, notamment le **solaire photovoltaïque**, considéré comme un levier important pour renforcer la production d'énergie renouvelable.

Le territoire de Vendée Grand Littoral présente en effet des conditions favorables au développement de cette filière, tant en matière d'ensoleillement que de disponibilité de surfaces adaptées. Plusieurs installations photovoltaïques ont déjà été développées à l'échelle locale, et la collectivité poursuit une démarche visant à **favoriser l'émergence de nouveaux projets**, tout en veillant à leur bonne intégration dans l'environnement et le paysage.

Dans ce cadre, le projet de centrale photovoltaïque s'inscrit dans les orientations du PCAET en contribuant à **l'augmentation de la production locale d'énergie renouvelable**, participant ainsi aux objectifs de transition énergétique et de réduction de l'empreinte carbone du territoire.



Carte 5 : Carte plan ENR – Source : PCAET de Vendée Grand Littoral

3.3. ENTRE PLATEAUX ET VALLÉES

Le relief du secteur étudié s'inscrit dans le cadre morphologique du **plateau bocager rétro-littoral**, qui constitue un paysage de **plateau faiblement ondulé** marqué par une alternance rythmée de hauts de plateau et de **petites dépressions orientées** Nord-est – Sud-ouest, en direction de l'océan Atlantique.

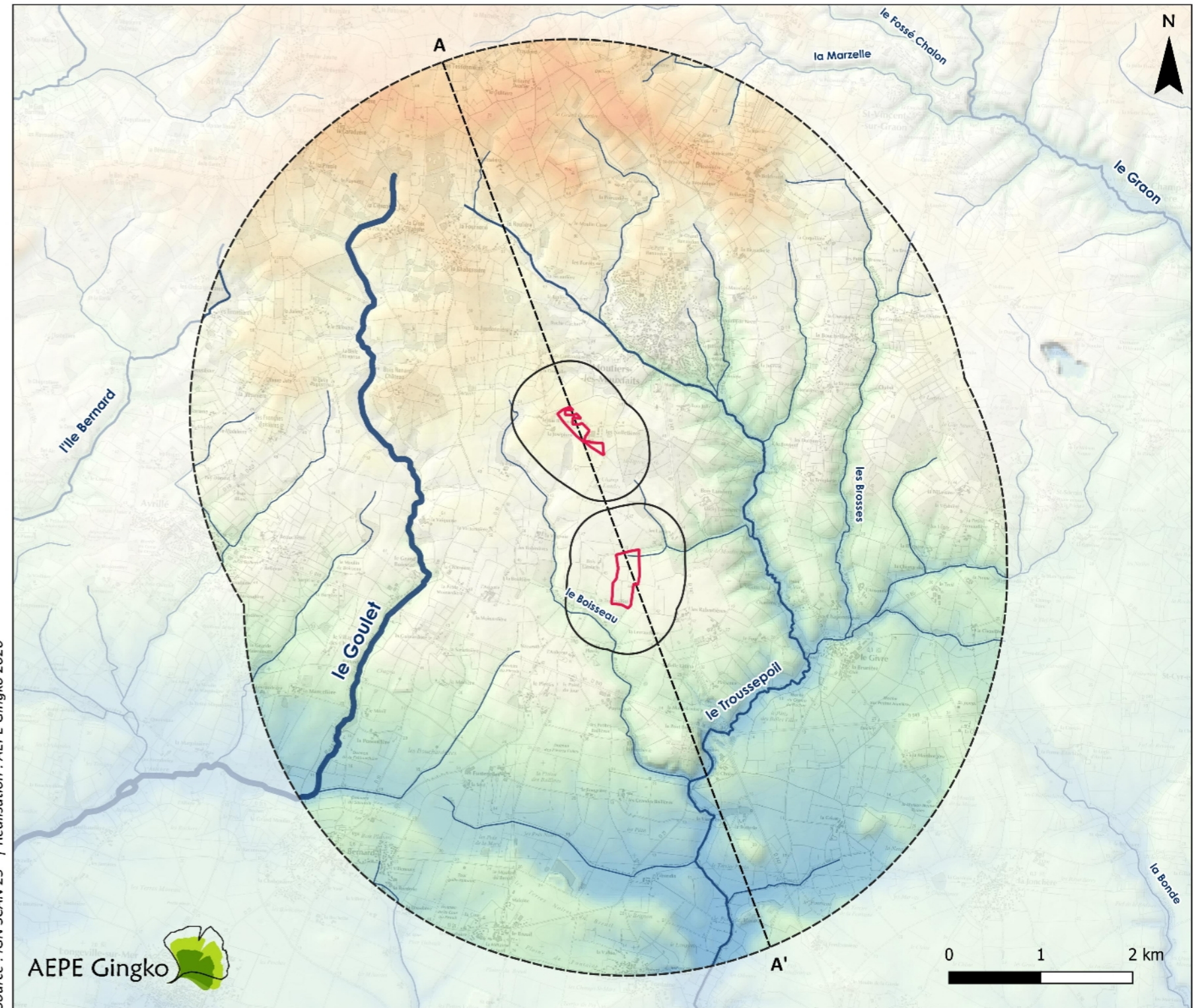
Le territoire est intégré au bassin versant **Loire-Bretagne**, et plus précisément au sous-bassin "Loire aval et côtiers vendéens", qui draine les précipitations océaniques depuis les hauteurs du Bas-Poitou vers l'Atlantique.

Ce réseau hydrographique de plateau, bien que discret dans le paysage, joue un rôle structurant dans l'organisation du territoire. Un **réseau de petits cours d'eau et de vallons** sillonne le plateau, orienté selon les pentes naturelles vers l'ouest et le littoral et s'insère étroitement dans le maillage bocager. Ils sont fréquemment accompagnés de haies, de talus ou de bandes végétalisées, formant des continuités paysagères et écologiques qui guident la lecture du relief et organisent les séquences visuelles. Ces éléments constituent des repères discrets mais essentiels, notamment dans un paysage de plateau où les variations topographiques sont modérées.

Les ZIP s'inscrivent sur les plateaux bocagers rétro-littoraux, en position amont par rapport aux grandes entités hydrauliques du territoire. La **vallée du Graon** et, plus largement, la **vallée du Lay** se développent à l'est et au sud-est de l'aire d'étude éloignée, constituant des **entités paysagères structurantes et des secteurs de perception sensible** en offrant des vues à longue distance depuis certains coteaux orientés vers l'ouest en direction des plateaux bocagers où se situent les ZIP. Les marais de Talmont se situent au sud-ouest, en arrière-littoral, tandis que le Marais poitevin s'étend au sud et au sud-est, en aval hydraulique. Ces ensembles remarquables, bien que classés, restent à distance des sites du projet et ne présentent pas de covisibilité directe avec les ZIP.

Le bloc diagramme ci-dessous permet de mieux comprendre la morphologie du territoire d'étude et de placer le site de projet dans son contexte territorial.

Source : IGN SCAN 25° | Réalisation : AEPE Gingko 2026



Aires d'étude	Altitude en m	Hydrographie
Aire d'étude éloignée 4 km	1,81	Cours d'eau majeur
Aire d'étude rapprochée 500 m	24,64	Cours d'eau secondaire
Zone d'Implantation Potentielle	47,48	Cours d'eau mineur
Trait de coupe	70,31	
	93,14	

Les lignes de force du paysage à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Carte 6 : Les lignes de force du paysage à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

3.4. STRUCTURE VÉGÉTALE ET BOCAGÈRE

L'occupation végétale du secteur est dominée par la **trame bocagère dense**, élément fondamental de l'identité paysagère locale. Celle-ci se compose :

- de haies arbustives et arborées denses,
- de talus bocagers,
- de bosquets et boisements ponctuels.

Le réseau de haies, relativement dense, structure les parcelles agricoles et crée une alternance de **plans végétalisés et d'espaces ouverts**, générant des ambiances paysagères variées et rythmées. Les haies sont généralement composées d'essences locales adaptées au climat océanique local.

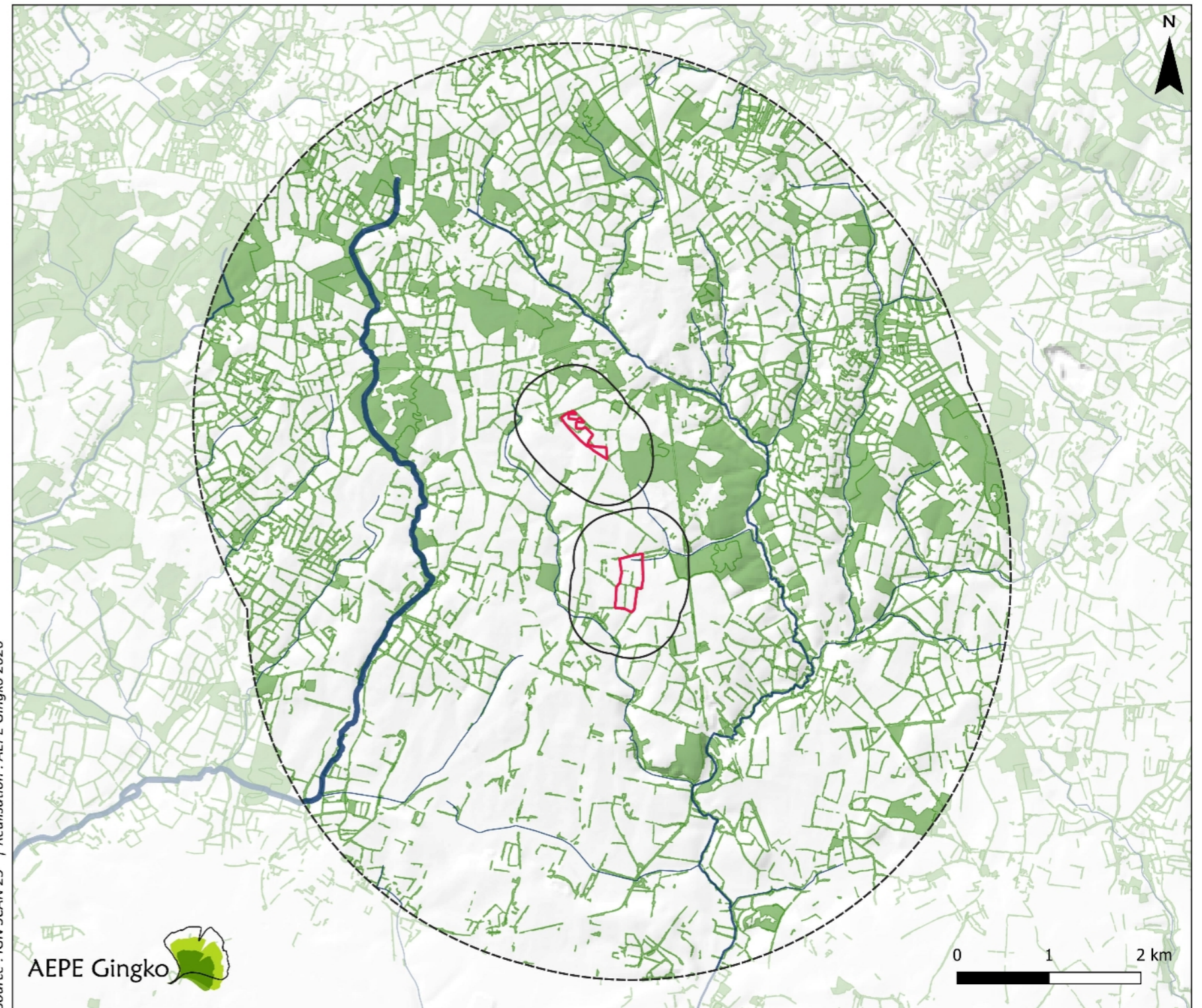
Les **boisements** restent de taille modeste et dispersés, souvent positionnés :

- le long des axes hydrographiques,
- ou en accompagnement des reliefs plus marqués.

La **couverture végétale est plus dense** dans la moitié nord de l'aire d'étude éloignée correspondant au **bocage rétro-littoral** du territoire alors que la moitié sud correspondant à la plaine du Bas-Poitou apparaît plus ouverte et peu végétalisée.

Dans l'ensemble, l'occupation végétale confère au secteur une **forte capacité de structuration visuelle**, jouant un rôle déterminant dans la perception des vues proches et lointaines, ainsi que dans l'intégration paysagère des usages existants.

Source : IGN SCAN 25® | Réalisation : AEPE Gingko 2026



Aires d'étude

- ▭ Aire d'étude éloignée 4 km
- ▭ Aire d'étude rapprochée 500 m
- ▭ Zone d'Implantation Potentielle

Couverture végétale

- Haies, talus et boisements

La couverture végétale à l'échelle des aires d'étude éloignée et rapprochée

Carte 8 : La couverture végétale à l'échelle des aires d'étude éloignée et rapprochée

3.5. USAGES ET ORGANISATION DES SOLS

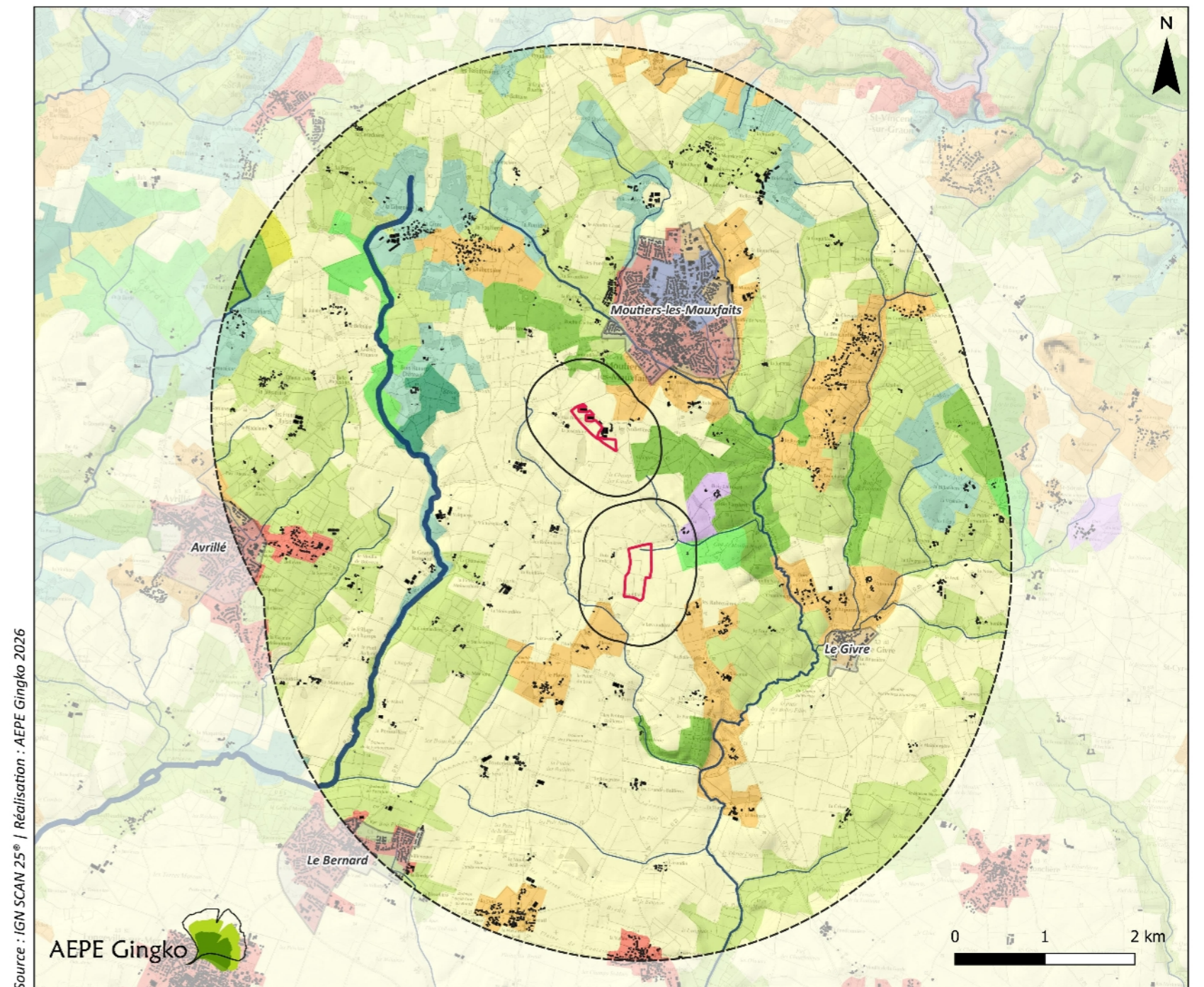
L'occupation des sols du secteur est largement dominée par une **vocation agricole**, caractéristique des paysages de plateaux bocagers du sud vendéen. Les ZIP et leur environnement proche sont entourées de zones agricoles hétérogènes, entre polycultures et prairies, composées majoritairement de :

- **parcelles cultivées** (grandes cultures et prairies temporaires),
- **prairies permanentes plus ponctuelles**, souvent localisées dans les secteurs légèrement déprimés ou en fond de vallon.

Les parcelles agricoles présentent des **formes relativement régulières**, tout en restant fortement conditionnées par la trame bocagère existante. Cette organisation limite les très grandes ouvertures paysagères continues et participe à un **fractionnement visuel du territoire**.

Les **prairies et cultures** constituent une composante végétale saisonnière importante. Leur aspect évolutif au fil de l'année participe aux variations de perception du paysage, renforçant tantôt l'ouverture visuelle, tantôt la lecture plus fermée du bocage selon les cycles culturels.

L'urbanisation est plutôt **faible et diffuse**, concentrée principalement au niveau des bourgs et de quelques hameaux isolés. En dehors de ces polarités, le bâti se manifeste sous la forme d'habitats dispersés, d'exploitations agricoles ou de bâtiments annexes. On notera **une concentration de bâti plus importante à proximité immédiate de la première ZIP**.



L'occupation des sols à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Aires d'étude		Occupation des sols			
	Aire d'étude éloignée 4 km		Tissu urbain discontinu		Systèmes culturaux et parcellaires complexes
	Aire d'étude rapprochée 500 m		Zones industrielles ou commerciales et installations publiques		Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
	Zone d'Implantation Potentielle		Equipements sportifs et de loisirs		Forêts de feuillus
Habitats			Terres arables hors périmètres d'irrigation		Forêts de conifères
	Bourg		Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole		Forêts mélangées
	Bâtiment				Forêt et végétation arbustive en mutation
Hydrographie					
	Cours d'eau principal				
	Cours d'eau structurant				
	Cours d'eau secondaire				

Carte 9 : L'occupation des sols à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

3.6. LES UNITÉS PAYSAGÈRES

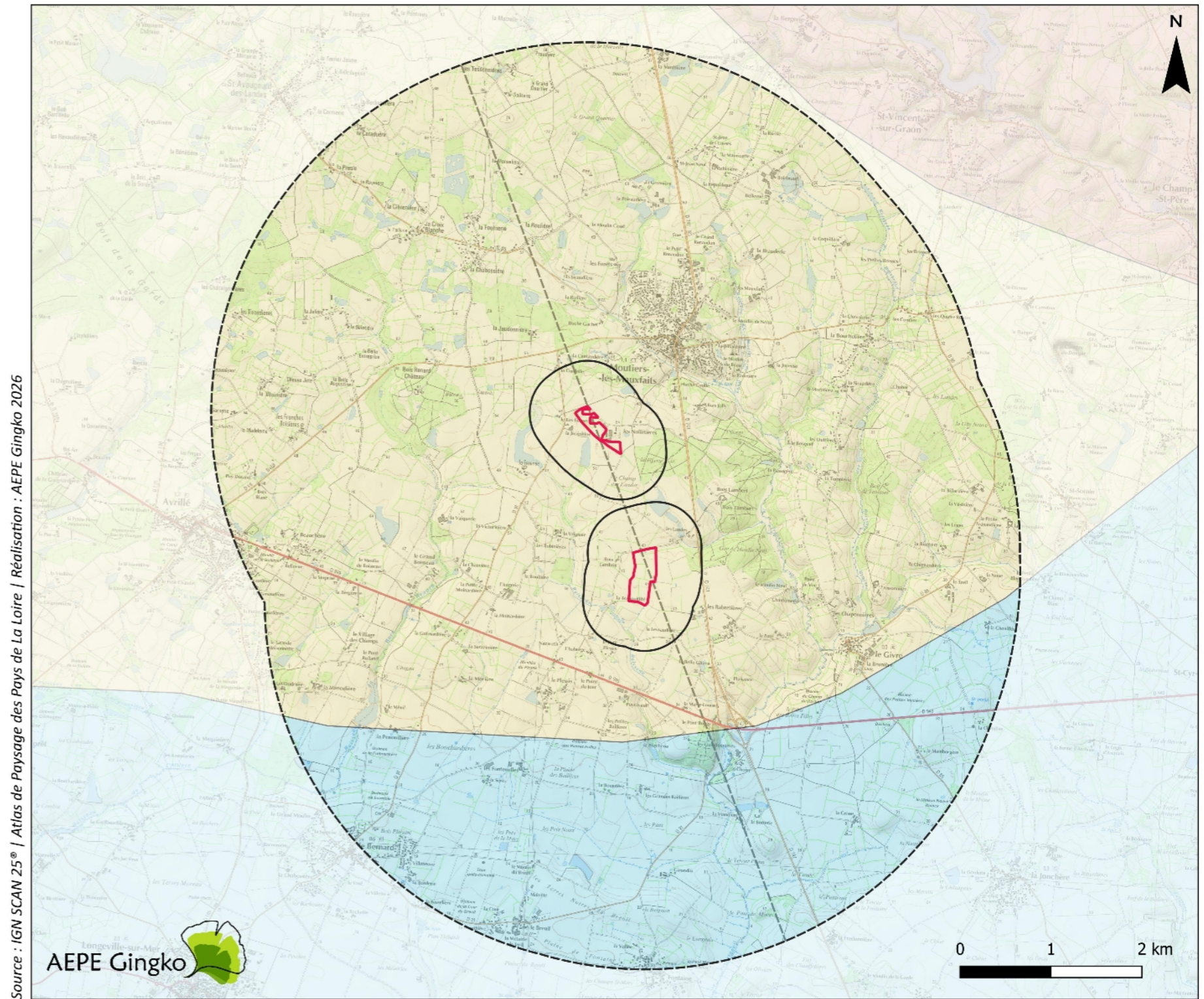
Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et dynamiques paysagères qui procurent par leurs caractères une singularité à la partie du territoire concernée. Une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ses caractères.

Source : Les Atlas de paysages, méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages, Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, 2015

L'aire d'étude éloignée qui s'étend sur quatre kilomètres autour du projet permet de localiser le projet dans son environnement large. L'examen approfondi des unités paysagères permet de vérifier la compatibilité du territoire avec l'accueil d'un parc photovoltaïque.

À l'échelle de l'aire d'étude éloignée on relève deux unités paysagères :

- « Le bocage rétro-littoral » unité d'accueil du projet.
- « La plaine du Bas-Poitou ».



Source : IGN SCAN 25® / Atlas de Paysage des Pays de La Loire / Réalisation : AEPE Gingko 2026

Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée 4 km
- Aire d'étude rapprochée 500 m
- Zone d'Implantation Potentielle

Unités Paysagères

- Le bocage rétro-littoral
- La plaine du Bas-Poitou

Les unités paysagères à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Carte 10 : Les unités paysagères à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

3.6.1. LE BOCAGE RÉTRO-LITTORAL : UNITÉ D'ACCUEIL DU PROJET



Plateaux agricoles faiblement ondulés avec réseau bocager – Source : La Grand'Métairie

Les Zones d'Implantation Potentielles s'inscrivent dans la **partie sud-est de l'unité paysagère du bocage rétro-littoral**, telle que définie par l'Atlas des paysages des Pays de la Loire. Cette unité correspond à un paysage de **plateau agricole faiblement ondulé**, structuré par un réseau bocager plus ou moins dense. Ce territoire s'inscrit en transition entre les paysages littoraux vendéens, les paysages plus ouverts de la plaine du Bas-Poitou et les paysages de bocage plus resserrés de l'intérieur des terres.

Le relief y est modéré et lisible, organisé en **larges plateaux légèrement ondulés**, entrecoupés par de petites vallées secondaires. Ces formes douces structurent le paysage sans créer de ruptures brutales, mais induisent néanmoins une hiérarchisation des perceptions, avec des plateaux offrant des vues plus ouvertes et des secteurs de vallons où le paysage se referme progressivement. À l'échelle élargie, cette unité est encadrée par les vallées plus marquées du Lay et du Graon, qui constituent des repères paysagers structurants.

La **trame bocagère** constitue l'élément identitaire majeur de cette unité paysagère. Elle se compose de haies arbustives et arborées denses, de talus et de bosquets ponctuels, qui découpent les parcelles agricoles et organisent une alternance d'espaces ouverts et de séquences plus fermées. Ce maillage végétal joue un rôle déterminant dans la perception du paysage, en filtrant les vues proches et intermédiaires, en fragmentant les horizons et en limitant les perceptions lointaines continues.

Les ambiances paysagères du bocage rétro-littoral sont ainsi marquées par une grande cohérence visuelle, issue de la combinaison du relief doux, du réseau bocager et des usages agricoles. Le paysage change de couleurs au rythme des saisons. Les bourgs et hameaux, souvent implantés sur les points hauts ou en lisière de plateau, constituent des repères visuels ponctuels dans un paysage majoritairement rural.

3.6.2. LA PLAINE DU BAS-POITOU



Paysage de plaine ouverte ponctuée d'arbres – Source : Atlas de Paysage des Pays de la Loire

La **plaine du Bas-Poitou** localisée au niveau de la plaine d'Angles est présente au **sud de l'aire d'étude éloignée**, où elle constitue un paysage d'arrière-plan de transition entre les marais du talmondais, le marais poitevin et le bocage rétro-littoral. Cette unité paysagère, où les milieux aquatiques et humides existants permettent un lien entre espaces littoraux et bocagers, se caractérise par un paysage agricole **très ouvert**, marqué par une planéité prononcée et une faible structuration végétale.

Le relief y est peu différencié, offrant des **horizons largement dégagés** et des perspectives visuelles étendues. Les variations topographiques sont faibles et n'introduisent que peu de ruptures dans la lecture du paysage.

L'occupation des sols est dominée par les **grandes cultures céréalières**, organisées en parcelles de grande taille, avec une trame bocagère très réduite, voire absente sur certains secteurs. Cette organisation confère à la plaine du Bas-Poitou une **forte ouverture visuelle** et une lecture paysagère homogène, dans laquelle les éléments isolés, bosquets, bâti agricole, infrastructures ou équipements, prennent une importance visuelle accrue du fait de l'absence de filtres végétaux.

Les ambiances paysagères de la plaine sont ainsi caractérisées par une **lecture horizontale dominante**, où les perceptions lointaines priment. À l'échelle de l'aire d'étude éloignée, cette unité constitue un paysage de fond, contrastant avec le bocage rétro-littoral plus structuré et plus fermé, dans lequel s'inscrit directement le projet.

Ce territoire présente également une importante concentration de patrimoine mégalithique et gallo-romain.

3.7. LE PATRIMOINE PROTÉGÉ

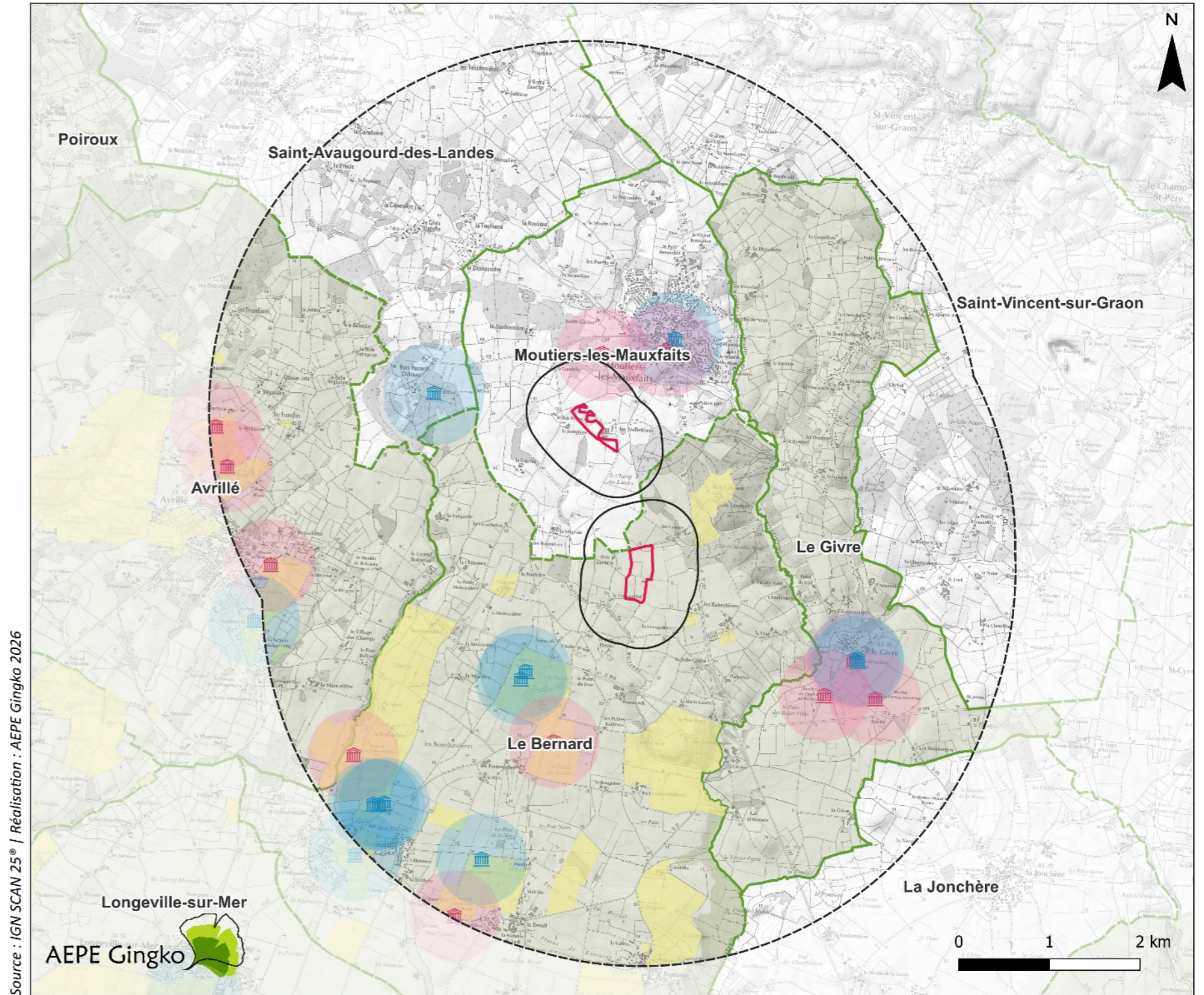
Le territoire dans lequel s'inscrit le projet photovoltaïque est marqué par la présence d'un **patrimoine architectural, archéologique et paysager riche**, caractéristique du sud de la Vendée. Ce patrimoine est toutefois **majoritairement concentré au sein des bourgs, des vallées structurantes et des paysages littoraux**, et se développe principalement à distance du site du projet.

À l'échelle de l'**aire d'étude éloignée (4 km)**, **23 monuments historiques** sont recensés (11 classés et 12 inscrits), notamment au sein des communes de **Moutiers-les-Mauxfaits, Le Bernard, Avrillé, Saint-Avaugourd-des-Landes et Le Givre**. Ces éléments patrimoniaux sont généralement associés aux cœurs historiques des communes (églises, châteaux, édifices remarquables) et participent à l'identité locale du territoire. Les communes d'Avrillé, Le Bernard et Le Givre se trouvent également rassemblées par un important gisement archéologique dans lequel ont été répertoriés plusieurs mégalithes et sites gallo-romains comme le menhir du Camp de César, connu comme le plus célèbre et le plus gros de Vendée. Ces monuments bénéficient de **périmètres de protection des abords**, intégrés aux documents d'urbanisme et aux dispositifs réglementaires en vigueur.

Ils font d'ailleurs partie des **Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)** recensés sur le territoire et plus précisément sur la commune de Le Bernard et d'Avrillé à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.

À l'échelle de l'**aire d'étude rapprochée (500 m)**, seul le **château de La Cantaudière** et le **site patrimonial de Le Bernard** sont recensés dans la **protection des abords des monuments historiques** et dans les **Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)**.

Les **Zones d'Implantation Potentielles** du projet se situent en **dehors de ces périmètres de protection** et ne **présentent pas de covisibilité directe** avec les monuments historiques recensés, du fait de la distance, de la configuration en plateau et de la présence du maillage bocager, le **bocage constituant l'héritage paysager principal** et le marqueur identitaire dominant.



Source : IGN SCAN 25® / Réalisation : AEPE Gingko 2026

Le patrimoine protégé à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Aires d'étude	Patrimoine bâti	Zone patrimoniale
<ul style="list-style-type: none"> Aire d'étude éloignée 4 km Aire d'étude rapprochée 500 m Zone d'Implantation Potentielle 	<ul style="list-style-type: none"> Limites communales 🏰 Monument Historique classé 🏰 Monument Historique inscrit 	<ul style="list-style-type: none"> Site Patrimonial Remarquable (SPR) Zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA)

Carte 8 : Le patrimoine protégé à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

3.9. LE PAYSAGE DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE



L'évolution des paysages de la ZIP nord

Aires d'étude
 Zone d'implantation potentielle

Carte 10 : Évolution du paysage de la ZIP nord de 1967 à nos 2013

L'analyse des photographies aériennes historiques depuis le début des années 1990 met en évidence plusieurs évolutions significatives dans l'organisation du paysage au niveau des sites du projet et de leurs abords.

Sur l'ensemble de la période étudiée, le territoire connaît une **restructuration progressive du parcellaire agricole**, liée aux opérations de remembrement et à l'évolution des pratiques agricoles. Les parcelles ont progressivement été **réorganisées et agrandies**, conduisant à l'apparition de **surfaces agricoles plus vastes et plus ouvertes**. Cette évolution s'est accompagnée d'une **simplification progressive de la structure paysagère**, marquée par la réduction et parfois la suppression de certaines haies bocagères et de chemins agricoles qui structuraient historiquement le paysage.

Dans le même temps, les **exploitations agricoles se sont développées**, notamment au niveau de la ZIP nord, où l'on observe la construction ou l'extension de bâtiments agricoles accompagnant l'agrandissement des unités d'exploitation. L'habitat résidentiel, quant à lui, a peu évolué sur la période étudiée et reste relativement stable dans le paysage.



L'évolution des paysages de la ZIP sud

Aires d'étude
 Zone d'implantation potentielle

Carte 11 : Évolution du paysage de la ZIP sud de 1967 à nos 2013

Parallèlement à ces transformations agricoles, certains éléments paysagers ont également évolué. Plusieurs **plans d'eau ont été créés à proximité de la ZIP nord**, tandis que certains **boisements existants se sont progressivement densifiés**, notamment sur une partie de cette zone. Cette évolution végétale contribue localement à renforcer la présence arborée dans un paysage par ailleurs marqué par l'ouverture progressive des parcelles.

À partir des années 2010, l'analyse diachronique met également en évidence l'apparition des **premiers aménagements liés à la réalisation de la déviation de la D747**. Les travaux préparatoires deviennent perceptibles sur les images aériennes à partir de 2010 et l'infrastructure est clairement identifiable en 2013. Cette nouvelle voie s'inscrit à proximité directe de la ZIP nord et constitue aujourd'hui un axe structurant du paysage local.

Dans l'ensemble, l'évolution du paysage depuis les années 1990 traduit une **dynamique agricole marquée**, caractérisée par l'agrandissement des exploitations, la simplification du maillage bocager et l'ouverture progressive du paysage. Ces transformations s'inscrivent dans un processus plus large d'adaptation des structures agricoles et des infrastructures du territoire.

4.0. LES LIEUX DE VIE ET D'HABITAT ET LES VOIES DE COMMUNICATION A L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

À l'échelle de l'aire d'étude éloignée, l'occupation humaine s'organise principalement autour des **bourgs structurants de Moutiers-les-Mauxfaits, Avrillé, Le Bernard et Le Givre**, qui constituent les principaux pôles d'habitat du territoire. Parmi eux, **Moutiers-les-Mauxfaits**, situé à environ **1 km au nord-est de la ZIP nord**, représente la polarité urbaine la plus proche du site du projet. Les autres communes se situent à une distance plus importante et s'inscrivent dans un paysage bocager où l'habitat est majoritairement regroupé sous forme de hameaux.

Le tissu d'habitat diffus reste globalement **peu dense dans l'environnement immédiat des ZIP**, et les perceptions vers les sites sont largement conditionnées par la **trame bocagère et les boisements** qui structurent le paysage. À l'ouest des zones d'implantation, les **boisements de la vallée du Troussepoil** constituent un élément paysager structurant, formant un **écran végétal naturel** qui limite les perceptions visuelles vers les sites du projet depuis cette partie du territoire.

Quelques situations de **covisibilité ponctuelle** peuvent néanmoins être identifiées depuis certains hameaux situés à proximité relative des zones d'implantation. C'est notamment le cas du **hameau des Nolletières**, présentant des vues potentielles vers la ZIP nord, ainsi que du **hameau du Bois Lambrin**, en relation visuelle possible avec la ZIP sud. Ces perceptions restent toutefois dépendantes de la densité du bocage, des alignements d'arbres et des variations saisonnières de la végétation.

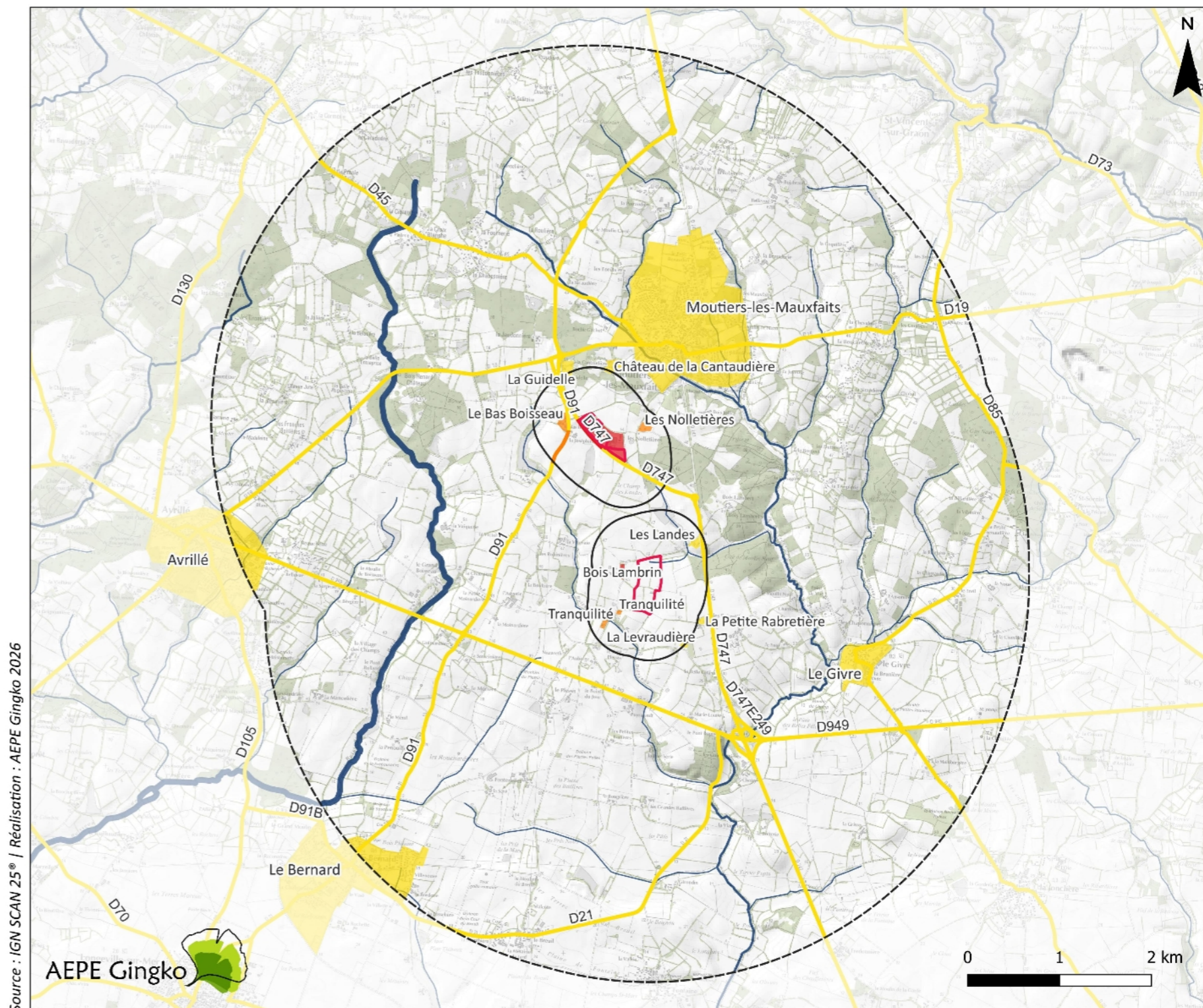
Le **réseau viaire** participe également à la structuration du territoire à cette échelle. Il s'organise autour des pôles urbains de **Moutiers-les-Mauxfaits, Avrillé et Le Bernard**, à partir desquels les axes routiers rayonnent dans différentes directions pour former un **maillage routier relativement dense** à l'échelle du plateau bocager. La perception du paysage depuis ces axes relève principalement d'une **lecture dynamique**, liée aux déplacements.

Dans ce contexte bocager, les routes sont fréquemment **bordées de haies, talus et alignements d'arbres**, qui filtrent fortement les vues et limitent les perceptions lointaines. Ces structures végétales jouent un rôle important de **masque visuel**, réduisant les situations de covisibilité vers les ZIP.

La **route départementale D747**, située à proximité immédiate de la ZIP nord, constitue l'un des axes les plus proches du projet. Malgré cette proximité, les perceptions vers le site restent majoritairement **atténuées par la présence d'un bocage dense** le long de la voie. Seule une **courte séquence routière**, caractérisée par une ouverture du paysage liée à l'absence de végétation, offre une **fenêtre visuelle ponctuelle** vers la ZIP nord.

Ainsi, à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, les sensibilités visuelles apparaissent **localisées et largement modulées par la trame bocagère**, qui joue un rôle déterminant dans la structuration des perceptions et dans la limitation des vues directes vers les zones d'implantation du projet.

Le tableau ci-après détaille la sensibilité de chaque lieu de vie identifié et les principales voies de communication.



Les lieux de vie et d'habitat et les voies de communication à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Aires d'étude	Sensibilité des bourgs et hameaux	Sensibilité des routes	Trames
Aire d'étude éloignée 4 km	Faible	Faible	Cours d'eau
Aire d'étude rapprochée 500 m	Modérée	Modérée	Boisement
Zone d'Implantation Potentielle	Forte	Forte	

Carte 12 : Les lieux d'intérêts touristiques à l'échelle de l'aire d'étude éloignée